

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D40-2019

Séance du 06/06/2019 – Convocation du 28 mai 2019

Compte rendu affiché le 12 juin 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-Jacques DUPERRAY, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Michel MATHEY par Marc GRAZIANA ; Myriam MARMONIER par Jean-Claude FABRE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	19
Votants	23
Exprimés	23

Objet : Conseil Local de Santé Mentale : création d'un poste de coordonnateur intercommunal

Les communes de Rillieux-la-Pape, Caluire-et-Cuire et Neuville-sur-Saône sont toutes trois confrontées à des difficultés concernant la prise en charge de leurs administrés en matière de santé mentale. Par ailleurs, toutes trois dépendent du même hôpital psychiatrique, le Centre Hospitalier Le Vinatier.

Parallèlement, il est à noter que sur chacune des communes, deux problématiques principales et similaires sont repérées :

- L'accès aux soins, les difficultés découlant soit du délai de rendez-vous soit d'une question de mobilité,
- Le partenariat avec les acteurs du territoire dans le cadre d'instances spécifiques, avec l'absence régulière des représentants de la psychiatrie publique.

Une réponse pourrait être apportée par un Conseil local de santé mentale, instance qui se développe sur l'ensemble du territoire national et sur celui de la Métropole de Lyon en particulier, et a désormais établi la preuve de leur utilité.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une instance de concertation et de coordination des acteurs facilitant le travail en réseau. Le CLSM vise des objectifs stratégiques (établissement de diagnostic ; définition d'une politique de santé mentale à l'échelon local ; promotion de la santé mentale ; sensibilisation et lutte contre la stigmatisation de la maladie mentale ; etc.) et des objectifs opérationnels tels que :

- Mettre en place des actions en direction des publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic (adolescents ; personnes en risque au regard du maintien dans le logement et l'emploi ; etc.),
- Faciliter la continuité des soins et de l'accompagnement social et médico-social, et leur coordination (par exemple, mise en œuvre d'initiatives destinées à la résolution de situations individuelles complexes).

Le CLSM de Caluire-et-Cuire, Neuville-sur-Saône et Rillieux-la-Pape aurait vocation à rassembler l'ensemble des partenaires des trois territoires concernés par la santé mentale (élu, professionnels de la psychiatrie de secteur, du médico-social et du social, équipes de soins primaires, associations ou représentants d'usagers et d'aïdants, bailleurs sociaux, etc.) dans la poursuite de ces objectifs.

Afin de pouvoir bénéficier d'une telle structure, les trois collectivités ont décidé d'avancer selon une synergie commune. Ainsi, une demande de subvention commune a été réalisée et obtenue auprès de l'ARS concernant la création d'un poste de coordonnateur intercommunal du CLSM.

Le coordonnateur est un personnel salarié du Centre Hospitalier (CH) Le Vinatier, hiérarchiquement rattaché à la Direction des Affaires Sociales et Médico-Sociales.

Le CH Le Vinatier gère sa situation administrative, lui sert son traitement et exerce l'autorité hiérarchique et administrative.

Son temps de travail est réparti ainsi :

- **40 %** sur la commune de Caluire-et-Cuire
- **40 %** sur la commune de Rillieux-la-Pape
- **20 %** sur la commune de Neuville-sur-Saône.

Un comité de suivi est organisé trimestriellement afin de suivre les travaux du CLSM, réunissant le coordonnateur, le responsable du dispositif du CH Vinatier et les référents fonctionnels de chaque commune.

Le poste du coordonnateur et le fonctionnement du CLSM est financé par une subvention de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 30 000 € et par les participations complémentaires des trois communes selon la répartition prévisionnelle suivante :

ARS ARA	30 000 €	75%
Caluire-et-Cuire	6 000 €	25%
Neuville-sur-Saône	3 000 €	
Rillieux-la-Pape	6 000 €	
Total	45 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, qui cadre le fonctionnement du CLSM Neuville-Rillieux- Caluire et l'organisation du portage et de l'activité du poste de coordonnateur du CLSM.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'accord de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes de cofinancer un poste de coordonnateur du Conseil Local en Santé Mentale,
- VU l'instruction n° DGS/SP4/CGET/2019/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville,
- VU le Projet Régional de Santé Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028,
- VU la Convention relative Au Conseil Local En Santé Mentale de Caluire-et-Cuire / Neuville-sur-Saône / Rillieux-la-Pape ci-annexée,
- CONSIDÉRANT l'intérêt de la démarche, en accord avec les objectifs de la politique locale en matière de santé,
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 6 juin 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 12/06/2019
- Publication ou affichage le 12/06/2019

Valérie GLATARD, Maire.

